



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité,

**RÈGLEMENT NO : 521-2017**

### **RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2017 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ VILLAGE DE GRANDES-PILES**

QUE : Ce règlement portant le numéro 521-2017 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017;

QUE : Ce règlement est disponible au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

DONNÉ À GRANDES-PILES CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT

Pierre Beauséjour  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussigné, certifie que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné en affichant une vraie copie aux endroits déterminés par le conseil le 17<sup>e</sup> jour de mai 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour de mai deux mille dix-sept.

Pierre Beauséjour  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier